

# Procès France Télécom : pourquoi ça pourrait coûter très cher à Orange ?

**VU DANS LA PRESSE - L'entreprise France Télécom, devenue Orange, a été reconnue coupable de "harcèlement moral institutionnel", et pourrait avoir l'obligation d'indemniser 130.000 salariés.**



Didier Lombard, ancien patron de France Télécom jugé pour "harcèlement moral" Crédit : SIPA

[Maeliss Innocenti](#) Journaliste publié le 26/12/2019 à 00:05

L'entreprise France Télécom, devenue Orange en 2013, et sept anciens dirigeants, ont été **reconnus coupables de "harcèlement moral institutionnel"** après la vague de suicides qui a frappé les salariés à la fin des années 2000. L'ex-PDG Didier Lombard a même écopé d'un an de prison (dont huit mois avec sursis) et 15.000 euros d'amende.

Mais le [jugement](#), rendu vendredi 20 décembre, pourrait coûter en réalité beaucoup plus cher à Orange. Selon [Les Echos](#), les 130.000 salariés qui étaient en poste au moment du plan NExT, entre janvier 2007 et décembre 2008, sont fondés à demander réparation. Ce qui pourrait exposer Orange à **un dédommagement global de deux milliards d'euros minimum**.

Si Didier Lombard, Louis-Pierre Wenès (numéro 2) et Olivier Barberot (ex-DRH), ont fait appel de leur condamnation, Orange ne contestera pas l'amende de 75.000 euros et devra aussi verser **5 millions d'euros en réparation aux 150 victimes qui étaient parties civiles** dans ce dossier.

La rédaction vous recommande

- [Suicides à France Télécom : le procès d'un management toxique](#)
- [Le journal de 12h30 : La Poste est-elle la nouvelle France Télécom ?](#)
- [Les actualités de 18h - Suicides à France Télécom : le témoignage glaçant des victimes](#)

# Suicides à France Télécom : le procès d'un management toxique

**À partir de ce lundi 6 mai, plusieurs anciens dirigeants du groupe sont jugés pour "harcèlement moral". Entre 2008 et 2009, pas moins de 35 salariés, poussés à bout, se sont donné la mort.**



Didier Lombard ancien patron de France Telecom le 25 février 2010 à Paris (illustration)

Crédit : FRANCOIS GUILLOT / AFP

[Léa Stassinnet](#) et AFP publié le 06/05/2019 à 14:01

Les juges d'instruction évoquent un "harcèlement organisé à l'échelle de l'entreprise". Dix ans après la vague de suicides qui a touché France Télécom, plusieurs anciens dirigeants du groupe, dont l'ancien patron Didier Lombard [vont être jugés à partir de ce lundi 6 mai pour "harcèlement moral"](#). Un procès prévu **pour durer jusqu'au 12 juillet**.

La souffrance au travail, dont France Télécom était devenue le symbole à la fin des années 2000, sera au coeur des débats. En 2008 et 2009, **35 salariés se sont donné la mort, pour certains sur leur lieu de travail**. Mais au-delà de ces suicides qui avaient choqué l'opinion publique, le tribunal s'intéressera au fonctionnement de France Télécom entre 2007 et 2010.

L'entreprise (devenue Orange en 2013) figure parmi les prévenus en tant que personne morale. **Didier Lombard**, qui a dirigé France Télécom de 2005 à 2010, sera jugé aux côtés de l'ex-numéro 2 de l'entreprise Louis-Pierre Wenes et de l'ex-directeur de ressources humaines Olivier Barberot. Tous comparaissent pour "harcèlement moral", défini dans le code pénal comme "des agissements répétés ayant pour objet ou pour effet une dégradation des conditions de travail". Quatre autres responsables sont jugés pour "complicité". Ils encourent **un an d'emprisonnement et 15.000 euros d'amende** (75.000 euros pour France Télécom).

## Pas jugés pour leur stratégie mais pour leur méthode

Les dirigeants du groupe avaient mis en oeuvre un **vaste programme de restructuration** : les plans NEXt et Act qui visaient à transformer France Télécom en trois ans, avec notamment **l'objectif de 22.000 départs sur 120.000 salariés**. Plus de 10.000 personnes devaient aussi changer de poste. Les prévenus ne seront pas jugés pour leurs choix stratégiques, mais pour leurs méthodes. Dans la première plainte déposée, le syndicat SUD parlait en 2009 d'une "**gestion d'une extraordinaire brutalité**".

En 2006, dans un discours devant les cadres, Didier Lombard donnait le ton : "**Je ferai les départs d'une façon ou d'une autre, par la fenêtre ou par la porte**". Le DRH lançait lui le "crash program". Les juges d'instruction ont ainsi détaillé "les **dispositifs de déstabilisation des personnels**", retenant notamment des "contrôles excessifs", "la marginalisation" des salariés, ou encore "les réorganisations multiples".

**« Il faut marquer un point d'arrêt à cette mode du suicide » Didier Lombard, en septembre 2009**

En pleine vague de suicides, Didier Lombard avait prononcé cette phrase terrible : "Il faut marquer un point d'arrêt à cette mode du suicide". Des propos qu'il avait regrettés le lendemain, parlant d'une "énorme bourde". Mais le mal était fait.

Pour Sylvie Topaloff, avocate du syndicat SUD, "toute personne qui a travaillé dans ces années là à [France Télécom](#) a subi un **préjudice moral**". "Nous avons vécu à cette époque-là une violence incroyable", a renchéri lors d'une conférence de presse Patrick Ackermann, représentant du syndicat. Les magistrats ont **retenu les cas de trente-neuf salariés** : dix-neuf se sont suicidés, douze ont tenté de le faire, et huit ont subi un épisode de dépression ou un arrêt de travail.

Parmi ces parties civiles, Yves Minguy, ancien cadre informatique, a raconté à l'AFP son propre parcours, de la dissolution de son équipe d'une vingtaine de personnes à sa mise à l'écart, où **pendant six mois, il n'a rien eu à faire**. Ensuite, alors qu'il avait retrouvé un service, on lui a demandé "sans crier gare" de poser ses affaires et d'aller sur un plateau "répondre au téléphone".

***J'attends qu'on nous dise : 'Oui, on a fait une erreur, on vous a démoli'* Yves Minguy, ancien cadre informatique, partie civile au procès**

Après ce "coup de fusil", il a sombré dans la dépression et dix ans après, il est toujours "incapable" de retourner dans un bâtiment de l'entreprise. "**Si mon épouse ne m'avait pas soutenu, je ne serais plus là**", confie le Nordiste. Avec ce procès, il espère que ses anciens patrons reconnaîtront "une erreur". "Le but pour moi n'est pas financier. J'attends qu'on nous dise : 'Oui, on a fait une erreur, on vous a démoli'. Mais jusqu'ici, **ils sont dans le déni absolu**".

Claude (le prénom a été modifié), 59 ans, sera également assis sur le banc des parties civiles. À la tête d'une équipe de 12 téléconseillers, il assure en 2007 l'intérim sur un poste de directeur de 120 salariés : "**On m'a alors demandé de faire partir des gens par tous les moyens**", se souvient-il. Mais la situation se retourne contre lui. "On me dit qu'il est temps de répondre à un appel à candidature. On me relance pour changer de service ou quitter l'entreprise. L'objectif était de se débarrasser de moi". Fin 2017, il doit s'arrêter pour subir une intervention chirurgicale. À son retour en janvier 2018, il assiste au redéploiement de son équipe.

***« Le deal était : je tourne la page et je reçois une réparation financière » Claude, partie civile.***

"Pendant deux mois, **j'étais seul, sans activité professionnelle**. Je n'avais plus de poste". Il est affecté sur une mission de six mois. "Mais je recevais toujours des mails pour m'inciter à partir". "En septembre 2008, ma part variable n'arrive pas. On me dit que mes résultats sont insuffisants". Au bureau, il affirme qu'il va se suicider en se jetant d'une falaise. "Le DRH a trouvé les mots pour me calmer". En octobre, **il a reçu 750 euros**. "Mais on a continué de vouloir me faire partir". En 2011, il a signé un accord avec la direction. "Le deal était : je tourne la page et je reçois une réparation financière". Mais aujourd'hui, Claude, détaché syndical, **regrette cet "argent sale"**.

Francis Le Bras a lui aussi été victime de ces techniques de management inhumaines. Embauché en 2004 comme responsable technique sur le sans-contact, il a tout de suite déchanté lorsque Didier Lombard est arrivé à la direction du groupe, un an plus tard. "En 2007, on m'a dit qu'il fallait que je fasse autre chose. (...) **On me poussait dehors**. On m'a proposé de l'argent pour ouvrir une agence immobilière", raconte-t-il. "Le 1er janvier 2008, **on a supprimé mon poste sans me le dire**. C'est lors d'un entretien avec mon responsable des ressources humaines, trois mois plus tard, que j'en ai été informé".

***« La dépression, je n'en suis toujours pas guéri » Francis Le Bras, partie civile***

En octobre 2009, Francis Le Bras **fait un accident cardiaque, reconnu "faute inexcusable de l'entreprise"**. Le mois suivant, il fait une tentative de suicide. Commence alors un arrêt maladie longue durée. En 2011-12, il a essayé en vain de reprendre le travail. En 2016, il a été **mis à la retraite pour inaptitude**. "La dépression, je n'en suis toujours pas guéri. J'ai été maltraité par l'entreprise. Je veux témoigner de ce que j'ai subi", raconte cet homme de 66 ans.

Le destin de ces trois hommes a été brisé par l'entreprise. Aujourd'hui, ils réclament justice au nom des "90% de salariés du groupe concernés par la crise sociale" il y a 10 ans, rappelle Sébastien Crozier, président de la CFE-CGC Orange. "**Les suicides n'étaient que la partie émergée**, et la plus tragique, de l'iceberg".

# Le journal de 12h30 : La Poste est-elle la nouvelle France Télécom ?

**REPLAY - Avec des employés à la santé de plus en plus déclinante, La Poste craint de connaître une vague de suicides tel que cela avait été le cas chez France Télécoms.**



[Vincent Parizot](#) et Christelle Rebière publié le 06/10/2016 à 13:39

**Le syndrome France Télécoms est-il en train de se répandre à La Poste?** En 2009 et 2010, l'entreprise de télécommunications **avait connu une vague de suicides** suite à des malaises décelés au sein de l'organisation du groupe. Or, aujourd'hui, **le comité de sécurité de La Poste** vient d'alerter le gouvernement sur la dégradation de la santé des agents de l'entreprise. Une enquête RTL évoque **des facteurs à bout de nerfs, des heures supplémentaires non payées, des cadences infernales**. La Poste souffre. En juillet dernier, un employé de Pontarlier (Doubs) s'est suicidé, après avoir désigné son employeur comme la source de son malheur. "Ils m'ont détruit", écrivait-il dans sa lettre d'adieu. Il travaillait pour La Poste depuis 34 ans.

**En cause : les réorganisations** en cours au sein de [l'entreprise qui poussent les employés à bout](#). Entre les **effectifs en baisse**, les centres de tri regroupés, les bureaux de postes qui ferment, les employés ressentent un stress permanent. Pour les facteurs, cela veut dire **plus de kilomètres à parcourir**, plus de boîtes aux lettres à remplir, mais toujours le même temps pour remplir leur tâche. Certains sont arrêtés pour épuisement professionnel. Julien Juif, délégué syndical Sud à Besançon, témoigne de la dégradation des conditions de travail. "**Les réorganisations ne sont plus faites de manière humaine**, mais par un système informatique qui évalue la charge de travail du facteur et donc il n'y a jamais ce qu'il faut par rapport à cela". Selon lui donc, **les gens n'arrivent plus à travailler dans le temps** qui leur est imparti. De son côté La Poste évoque un volume de courriers en baisse. Mais à cela s'ajoutent des volumes de colis qui augmentent et un nombre de boîtes aux lettres qui lui ne réduit pas.